

AFFAIRE N° 4. - Devis descriptif et estimatif concernant l'équipement frigorifique du futur marché couvert de Sainte-Clothilde - Emprunt à contracter pour le financement de cette opération

M. Camille BOURNIS donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Conseil Municipal dans sa séance du 28 Février 1966, avait adopté le principe de la construction d'un marché couvert à Sainte-Clothilde.

Selon un devis établi par le Cabinet HEBRAARD, le coût des travaux était de l'ordre de Frs CFA 43.988.000, y compris les honoraires d'architecte auquel il a fallu ajouter, sur la demande de la CAISSE CENTRALE de COOPERATION ECONOMIQUE, le prix d'un équipement frigorifique qui s'élève à Frs CFA 2.619.750, ce qui fait au total un montant de Frs CFA 46.607.750.-

Les résultats de l'adjudication à laquelle il a été procédé le 8 Mai dernier, ont fait ressortir que:

1°) les travaux de construction du gros oeuvre et les fournitures s'élèveraient à Frs CFA .....	38.691.200.-
2°) l'équipement frigorifique .....	Fr. CFA 2.495.000.-
3°) les travaux d'aménagement de la moitié de la superficie du bâtiment en sous-sol	-"- 2.600.000.-
4°) les travaux d'aménagement partiel des parkings et voies d'accès .....	-"- 1.000.000.-
5°) honoraires d'architecte .....	-"- 1.821.448.-
	<hr/>
Soit au total Frs CFA .....	46.607.648.-
	<hr/>

La Caisse Centrale de Coopération Economique ayant accordé à la Commune de Saint-Denis suivant convention en date du 12 Janvier 1967, un emprunt de la somme de Frs CFA 44.000.000 pour la construction d'un marché couvert à Sainte-Clothilde, il conviendra de prévoir l'inscription au budget supplémentaire 1967 d'un crédit de Frs CFA: 2.807.648.- représentant le coût et les frais d'installation d'un équipement frigorifique + une partie des honoraires d'architecte.

M. REYBELLET. - Mesdames et Messieurs, je crois que vous êtes d'accord pour voter ce crédit qui nous permettra de mettre une chambre froide et de compléter les installations des environs du marché de Sainte-Clothilde.

Le Dr VINSON. - Je suis d'accord, mais à la condition qu'il y ait quelqu'un de compétent pour s'en occuper.

M. REYDELLET. - Il est certain qu'il nous faudra trouver quelqu'un de compétent pour s'occuper tant des chambres froides des marchés que de celles de l'Abattoir.

M. PARIS. - Il est exact qu'il nous faut quelqu'un qualifié et diplômé pour s'occuper des chambres froides de la Ville de Saint-Denis car en ce moment elles nous reviennent très cher étant entretenues par un personnel qui n'a aucune idée du froid. Ce que nous pourrions faire, c'est demander s'il n'y aurait pas en Métropole de jeunes Réunionnais diplômés dans cette branche avec qui nous pourrions entrer en correspondance.

Le Dr VINSON. - En effet, il nous sera possible de nous renseigner pour savoir s'ils désirent rentrer au pays.

M. RIVIERE. - Monsieur le Maire, pourquoi ne pas vous adresser à une Société qui monte les chambres froides à la Réunion? Vous aurez une garantie de deux ans, ce qui vous donnera le temps nécessaire pour contacter un technicien.

M. PARIS. - Personnellement, j'estime que la meilleure solution serait d'avoir un employé municipal qui se s'occuperait que des chambres froides.

M. RIVIERE. - A mon avis, toutes les chambres froides devraient être refaites et elles nous reviendraient à meilleur compte qu'à les réparer constamment.

M. DIOUX. - Comment se fait-il que nos chambres froides ne fonctionnent pas alors que celles que vous avez, mon collègue, fonctionnent normalement?

M. RIVIERE. - C'est tout simplement parce qu'il y a eu mal façon au départ.

M. REYDELLET. - Après avis de la Société qui a été chargée sur ma demande, d'expertiser les chambres froides nous verrons bien ce qu'il y a lieu de faire.

Messieurs et Mesdames, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.